

# LES PERMANENCES



**PICOTI PICOTA**  
Crèche parentale

LES PERMANENCES SONT UN DES ENGAGEMENTS ESSENTIELS  
DES PARENTS EN CRECHE PARENTALE.

TOUTE ABSENCE À UNE PERMANENCE DOIT ÊTRE RATRAPÉE.



**PICOTI PICOTA**  
Crèche parentale

# LES CRENEAUX

7h30 - 9h30

9h30 - 11h30

11h30 - 13h30

14h30 - 16h30

16h30 - 18h30

# LE NOMBRE DE PERMANENCES

En général 8h par mois

- 2h dans le mois où vous poser une semaine de congé

# COMMENT LES DEFINIR ?

A l'avance avec le parent de commission planning

# ON Y FAIT QUOI ?

De manières générales, n'hésitez pas à demander aux professionnelles ce que vous pouvez faire. Elles vous aiguilleront. Néanmoins en fonction des créneaux horaires, voici les principales missions qui vous seront allouées.

7h30-9h30

Ouverture de la structure et accueil des enfants : Mise en place de la structure , Accueil des enfants , Jeux libres , Linge

9h30-11h30

Activités du matin : Participation au rituel d'accueil avec les comptines  
Participation aux ateliers ou sortie, Préparation du coin repas et des dortoirs

11h30-13h30

Repas et sieste : Accompagnement lors du repas des enfants, Participation au temps calme avant la sieste (lecture d'histoire par exemple) , Rangement, Nettoyage des poignées de portes, Linge

14h30-16h30

Lever des enfants et jeux libres : Linge , Jeux libres , Préparation du coin goûter  
Accompagnement lors du goûter, débarrasser le goûter

16h30-18h30

Fin de la journée : Jeux libres, Rangement de la structure, nettoyage des jouets, Linge



# LES RÈGLES D'OR

La section des bébés est réservée aux professionnelles (sauf pour ranger le linge), ou si une pro vous invite à vous occuper de votre bébé

La salle de bain, est accessible aux parents, veuillez néanmoins respecter l'intimité des enfants lors des changes et patienter.

On ne porte pas les enfants (sauf le sien!)

Les téléphones et pauses cigarettes sont interdites !





## **LE RELAIS PARENTS !**

En cas de manque d'effectifs, un relai parent peut être mis en place : vous restez jusqu'à l'arrivée d'une prochaine professionnelle ou du prochain parent.

## **EN CAS D'URGENCE**

- prévenir le plus tôt possible l'équipe pro + les parents afin de chercher un remplacement
- replacer sa permanence (voir avec le parent de commission planning)